



# Les femmes détenues, victimes de leur sous-nombre

En Belgique, il n'y a que 5 % de femmes détenues, noyées dans un monde pénitentiaire très masculin. Tellement peu que les études passent à côté de leur réalité, dénonce Ecolo-Groen.

LAURENCE WAUTERS

Quelle est la situation des femmes détenues en Belgique ? Elles sont très peu nombreuses puisqu'elles ne constituent que 4 à 5 % de la population pénitentiaire (des chiffres récents évoquent un nombre de 487 femmes pour 10.896 hommes dans notre pays). Cette minorité aurait pour conséquence leur invisibilisation, et une proposition de résolution Ecolo-Groen, déposée par les députés fédéraux Claire Hugon et Stefaan Van Hecke, dresse un premier état des lieux général de la situation carcérale pour les femmes, réclamant des recherches approfondies sur la question. Deux études, une signée par l'ASBL I.Care donnant la parole aux détenues et une autre de la spécialiste en droit pénitentiaire Olivia Nederlandt, viennent de sortir. Elles montrent à quel point la détention peut être vécue autrement selon qu'on soit un homme ou une femme.

Les détenues sont présentes dans neuf des 33 établissements pénitentiaires belges, et seule la prison de Berkendael, dont les occupantes ont été mutées vers Haren à la fin de l'année passée, accueillait uniquement des femmes. Celles-ci sont donc incarcérées dans une aile qui leur est réservée, généralement dans de grosses prisons, avec parfois un niveau de sécurité trop élevé par rapport à ce qui serait adapté. C'est le cas à Haren où une aile fermée et une aile ouverte pour femmes sont prévues, mais où cette dernière n'est toujours pas prête – ce sera le cas, promet la direction, quand le nombre d'agents pénitentiaires embauchés sera suffisant.

Les prisonnières sont par ailleurs enfermées le plus souvent en maison d'arrêt et non en maison de peine,

même après leur condamnation, constate Olivia Nederlandt. Des parties de l'établissement où les hommes, quant à eux, restent seulement en attendant d'être jugés, et où l'offre de soins, notamment en termes de suivi psychologique, est plus réduite. Par ailleurs, celles qui souffrent de troubles psychologiques et/ou font l'objet d'une décision d'internement, regrette Claire Hugon, n'ont pas accès aux annexes psychiatriques des prisons dans l'attente (qui se compte parfois en nombre d'années) de leur transfert vers le lieu de placement désigné par la chambre de protection sociale. Ces annexes psychiatriques ne sont réservées qu'aux hommes...

## Invisibilisation et éloignement

Deuxième conséquence de leur faible nombre, après leur invisibilisation et ces conditions de détention : puisqu'il y a peu d'établissements pour elles, elles sont, plus souvent que les hommes, éloignées de leurs proches lorsqu'elles sont incarcérées. « Cette situation, en plus du poids moral, complexifie leurs procédures de réinsertion », constate l'ASBL I.Care. « Moins de soutien logistique pour les démarches à l'extérieur de la prison, perte de l'adresse de résidence, moins de congés pénitentiaires (pris en compte par le tribunal de l'application des peines lors des évaluations pour les aménagements de peine), discrimination à l'emploi amplifiée... »

Et si l'an dernier, le ministre Van Quickenborne (Open VLD) a annoncé, en évoquant les quinze maisons de détention ouvertes à court terme, que deux d'entre elles seraient dévolues aux femmes, cela ne représente qu'une prison par régime linguistique, ce qui poussera certaines femmes bien loin de leur famille. Selon le Conseil des

femmes francophones de Belgique (CFFB), elles se retrouvent, en outre, plus souvent seules face à la détention : « A leur entrée en prison, elles sont plus fréquemment abandonnées par leur partenaire que l'inverse et les complications liées à leur libération sont renforcées par une stigmatisation accrue de leur passé judiciaire. Leurs liens sociaux sont donc plus fragiles que ceux des hommes, et leur soutien social moins grand en prison et à leur sortie. » Dès qu'il y a mixité, des liens peuvent se créer entre détenus et détenues : « Et quand on évoque leur libération anticipée, au TAP, le fait qu'elles soient amoureuses d'un détenu joue souvent de façon péjorative », confie M<sup>e</sup> Nathan Mallants, pénaliste qui a défendu plusieurs femmes devant la cour d'assises.

## Un accès aux soins spécifiques pas toujours optimaux

La prison est le miroir de la société et le costume pénitentiaire, lorsqu'il est imposé, répondrait à tous les stéréotypes sexuels : on retrouverait « des tabliers bleus ou roses faisant penser au costume de la ménagère », pointe la députée Hugon. Le travail proposé en prison aux femmes serait lui aussi teinté de clichés sexistes, avec de menues réparations, des travaux d'entretien ou de couture (notamment des housses mortuaires). Mais la mixité est de plus en plus de mise, corrige Valérie Callebaut, porte-parole de l'administration pénitentiaire : elle est notamment pratiquée dans la nouvelle prison de Haren, avec plus de diversité dans les travaux proposés.

Enfin, les soins spécifiques aux femmes ne seraient pas toujours optimaux et si la mise à disposition de protections hygiéniques est une réalité depuis l'an dernier (il fallait jusqu'alors

plusieurs heures de travail pénitentiaire pour s'en procurer un paquet), l'accès aux soins gynécologiques est particulièrement ardu : en raison de la pénurie de spécialistes, les visites du gynécologue, trop rapides et parfois en présence de tiers qui ne sont pas concernés, auraient souvent un caractère traumatisant. Diverses associations telles que l'ASBL Fem&L.A.W. ou le CFBB, réclament une loi pénitentiaire genrée ; celle-ci devrait se baser sur des études solides, complétant ce qui existe. Une étude sur les transgenres, actuellement invisibilisées face à l'incarcération, est aussi sollicitée.

## Des détenues majoritairement victimes de violence dans le passé

Certains chercheurs se sont déjà penchés sur les femmes et la détention. Ainsi, An Nuytiens et Jenneke Christiaens (VUB) ont suivi en 2015 le parcours de femmes incarcérées en Flandre. Leurs constats sont évoqués par l'ASBL I.Care dans son étude récente intitulée « Parle avec elles » : les détenues « cumulent généralement des vulnérabilités à l'échelle individuelle (par exemple, dépression, troubles psychiatriques, addictions...), relationnelle (violences subies, carences affectives, isolement social) et sociétale (faible niveau d'instruction, emploi et situation économique précaire...) ». Sur les 41 détenues interrogées par les deux chercheuses, 40 auraient été victimes de violences par le passé. Le titre de ce travail est d'ailleurs éloquent : *It all has to do with men : How abusive romantic relationships impact on female pathways to prison* (« Tout à avoir avec les hommes : l'impact des relations amoureuses abusives sur le cheminement des femmes vers la prison »). Valentine Doffiny, de l'ULiège, a publié plusieurs travaux sur la criminalité féminine et a constaté qu'au moment de leur incarcération, 57 % des femmes n'avaient que le diplôme d'enseignement primaire. Pas moins de 41 % d'entre elles connaissaient des problèmes de logement (dont la moitié étant sans abri), et 90 % étaient sans emploi déclaré (les autres exerçant généralement des emplois non qualifiés). D'autres études citées par I.Care ont constaté que 52 % des femmes incarcérées souffraient de détresse psychologique sévère (36 % pour les hommes). Elles étaient 56 % à recevoir des traitements psychotropes en prison, contre 34 % pour les hommes. L.WS

Les détenues sont présentes dans neuf des 33 établissements pénitentiaires belges, dont la prison de Haren (photo). © BELGA.